



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

communiqué

No: 87
No.:

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
RELEASE: LE 3 SEPTEMBRE 1981

NOTES POUR UNE ALLOCUTION
DE L'HONORABLE GERALD REGAN,
MINISTRE DU TRAVAIL,
À L'OCCASION DE LA CLÔTURE DE LA
RÉUNION DE 1981
DE LA CONFÉRENCE PUGWASH
SUR LA SCIENCE ET LES PROBLÈMES INTERNATIONAUX,
BANFF,
LE 2 SEPTEMBRE 1981

(TRADUCTION)

Au fil des ans, la Conférence Pugwash sur la science et les problèmes internationaux a apporté une contribution notable au dialogue et à la compréhension entre scientifiques et autres personnes intéressées de différentes sociétés au regard de certaines des questions fondamentales liées au maintien de la paix mondiale. Je suis très heureux de cette occasion qui m'est offerte de m'adresser à vous à la veille de la clôture de votre conférence, étant donné tout particulièrement que la présente réunion marque votre retour au Canada après vingt-trois ans d'absence. Ce qui me permet également de renouer avec le mouvement Pugwash des liens qui remontent à l'époque où j'étais premier ministre de la Nouvelle-Écosse de 1970 à 1978, alors qu'il m'a été donné de prendre la parole devant les participants des conférences canado-américaines Pugwash à l'endroit même où fut fondé le mouvement, à Pugwash en Nouvelle-Écosse.

Il convient de rappeler qu'au moment de la convocation des premières conférences Pugwash au pavillon Eaton en 1957 et 1958, il fallait ouvrir des voies de communication entre l'Est et l'Ouest. Bien qu'il existe aujourd'hui davantage de voies qu'il y a vingt-trois ans, nous devons nous demander s'il est fait une utilisation optimale de ces voies. Des conférences comme celle-ci permettent aux scientifiques que la question intéresse tout spécialement de discuter des façons de présenter des propositions réalistes qui aideraient leurs gouvernements à progresser vers la conclusion d'accords mutuellement acceptables de désarmement et de contrôle des armements. En fait, la présence ici même d'un nombre aussi grand de distingués scientifiques venus de pays en développement fait ressortir la nécessité d'un dialogue tant entre le Nord et le Sud qu'entre l'Est et l'Ouest.

Il importe maintenant, comme il y a vingt-trois ans, que des scientifiques des quatre coins du globe se réunissent pour échanger, étant donné votre préoccupation face aux risques que représente pour l'humanité cette course incontrôlée aux armements et aux dépenses énormes de ressources affectées aux armements, qui pourraient être plus utilement consacrées à la réalisation des objectifs sociaux et de développement. Le gouvernement canadien appuie fermement l'objectif du mouvement Pugwash qui consiste à amener des scientifiques engagés de toutes nations à discuter des questions liées au maintien de la paix et de la sécurité à l'échelle internationale et au progrès du développement

international. Le gouvernement fédéral a volontiers contribué à la tenue de cette conférence à Banff et il est heureux que le gouvernement de l'Alberta ait également apporté sa contribution.

Bien que je n'aie pu, en raison d'autres engagements, assister à vos réunions, j'ai néanmoins pu prendre connaissance des points saillants de vos discussions qui, m'a-t-on dit, ont été fructueuses.

En considérant l'invitation qui m'a été faite de prendre la parole devant vous aujourd'hui, j'ai pensé que vous aimeriez que je vous entretienne quelques instants des politiques canadiennes de désarmement et de contrôle des armements. Je suppose qu'en tenant ses conférences dans divers pays, le mouvement Pugwash a l'occasion de se mettre à l'écoute de bien des points de vue nationaux.

Le thème de votre réunion, "La recherche de la paix dans un monde en crise", n'est hélas pas nouveau, quoique la crise à laquelle nous faisons maintenant face revête peut-être une dimension nouvelle. Aux yeux du gouvernement canadien, la recherche de la paix est inextricablement liée à la recherche de la sécurité à l'échelle internationale. Je suis d'ailleurs heureux de noter que ce dernier point a été au nombre des grands thèmes de la présente conférence.

Les premières lignes de la Charte des Nations Unies exposent le but même de l'Organisation, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Si nous reconnaissons qu'il ne saurait y avoir de paix durable sans sécurité effective, quels sont alors les préalables de cette sécurité?

Le gouvernement canadien estime que la sécurité réelle repose sur trois composantes fondamentales. La première et la plus essentielle est la capacité de chaque gouvernement de défendre ses citoyens. Pour le Canada, cela signifie la capacité, en association avec ses alliés, d'empêcher la guerre et, si les moyens de dissuasion échouent, d'assurer sa défense. Jusqu'à ce qu'il soit possible d'appliquer efficacement les arrangements de maintien de la paix et de la sécurité internationales prévus dans la Charte des Nations Unies, le Canada continuera de s'appuyer sur les arrangements régionaux de sécurité collective prévus par l'OTAN. Mais, même si le système de dissuasion mutuelle a réussi depuis plus de trente-six ans à décourager l'Homme de recourir à nouveau à son arme la plus dévastatrice, cette première composante reste largement insuffisante sans une deuxième composante: celle du désarmement et du contrôle des armements. Je me propose de concentrer mes propos sur le contrôle des armements et sur la réduction de l'arsenal, mais je dirai au préalable quelques mots sur la troisième composante de la sécurité, c'est-à-dire le règlement pacifique

des différends. Voilà un secteur qui, à l'instar de celui du désarmement et du contrôle des armements, ne s'est pas affiné au rythme de la technologie des armements. Le recours aux Nations Unies pour régler les différends, la Cour internationale de Justice, l'arbitrage ou la médiation par ces organismes ou par des tiers: ce sont là des mécanismes vers lesquels on se tourne certes, mais vers lesquels on aurait intérêt à se tourner davantage. En outre, il importe grandement pour la politique étrangère du Canada que la communauté internationale s'attaque aux divergences économiques et idéologiques qui sous-tendent fréquemment les différends internationaux.

Même s'il m'est impossible, faute de temps, de passer en revue la vaste gamme des politiques et activités du Canada au titre du désarmement et du contrôle des armements, je voudrais en dégager ici les principales composantes. La première est notre conviction que rien ne peut se substituer à la négociation longue et ardue d'accords vérifiables par des parties qui risquent de s'engager dans un conflit. Je ne crois pas que le désarmement unilatéral soit une option viable. L'expérience a montré qu'il est difficile de mener des négociations productives s'il y a déséquilibre des forces. Un État ou une alliance qui se sent en position d'infériorité n'est aucunement intéressé de consentir à des limitations qui viendraient consacrer cette infériorité. Par ailleurs, une nation ou une alliance qui s'estime en position de supériorité ne voit aucun motif de limiter ses propres forces en contrepartie de limitations dans l'autre camp, à moins que cet autre camp ait fait montre d'une volonté et d'une capacité manifestes de restaurer l'équilibre.

J'ai dit que les accords doivent être vérifiables. La vérification n'est pas une tactique destinée à empêcher le succès des négociations; plus que jamais auparavant, elle est le préalable de leur réussite. Chaque partie à l'accord doit avoir la conviction que l'autre ou les autres parties se conforment aux dispositions de l'accord. Le Canada n'insiste pas sur la "vérifiabilité" absolue, qui se révélerait irréalisable dans la plupart des cas. Chaque État doit être disposé à courir certains risques pour que puisse progresser le contrôle du niveau et de la sophistication des armes. Mais si un accord n'est pas perçu comme étant adéquatement vérifiable, il sera source de nouvelles tensions et non un instrument en vue de leur réduction.

Il découle de cette exigence de la vérification adéquate que les parties doivent accepter de faire preuve de part et d'autre d'une certaine ouverture. Cet élément n'est pas seulement nécessaire pour permettre la vérification; il est aussi nécessaire pour instaurer et renforcer la confiance, composante essentielle du processus de désarmement et de contrôle des armements. Cet appel à

l'ouverture ne doit pas être interprétée comme une tentative d'ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays, mais plutôt comme une tentative visant à écarter le doute et la méfiance, que contribue d'ailleurs à alimenter la très grande confidentialité entourant toutes les questions liées au domaine militaire.

Si l'on accepte la prémisse voulant que la négociation d'accords vérifiables de désarmement et de contrôle des armements soit la meilleure façon d'abaisser le niveau des armements sans nuire de quelque façon que ce soit à la sécurité, quels accords faudrait-il chercher à conclure? Le gouvernement canadien estime que la priorité doit être donnée à la négociation concernant les armes nucléaires, et je voudrais profiter de l'occasion qui m'est offerte pour réaffirmer la validité d'une des grandes propositions mises de l'avant par le Premier ministre Trudeau à l'occasion de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, tenue en 1978.

Prenant la parole devant les participants, le Premier ministre s'est dit tout particulièrement troublé par "l'effet d'entraînement de la recherche sur la prolifération de l'armement nucléaire stratégique", qui gouverne des "politiques nationales (...) arrêtées longtemps à l'avance". Monsieur Trudeau a poursuivi en disant que les intentions du moment sont supputées "à partir de situations militaires qui résultent peut-être de décisions prises dix ans plus tôt". Le Premier ministre a indiqué que l'on pouvait conclure de ces considérations que la dissuasion stable, ce fondement même de la préservation de la paix et de la sécurité entre les puissances nucléaires et leurs alliés, ne suffisait pas.

Monsieur Trudeau a ensuite proposé aux participants une "stratégie de l'asphyxie" comprenant essentiellement un traité sur l'interdiction totale des essais, l'arrêt des vols d'essai de tous les nouveaux vecteurs stratégiques, un accord interdisant toute production de matières fissiles à des fins d'armement, et un accord limitant puis réduisant progressivement les budgets militaires affectés aux nouvelles armes nucléaires stratégiques. Ces éléments n'étaient pas nouveaux dans le contexte des débats sur le contrôle des armements; la nouveauté résidait dans leur interaction de façon à empêcher la prolifération des armes nucléaires chez les États jusque-là non dotés de l'arme nucléaire et chez les États nucléaires eux-mêmes.

Trois ans plus tard, le concept demeure valable. Voilà pourquoi je voudrais souligner ici l'importance que le Canada accorde à cette stratégie et, notamment, à une reprise prochaine du processus SALT, qui est un préalable à la réalisation de progrès au niveau des composantes de la stratégie.

Outre la reprise du processus SALT*, les priorités du Canada sont les suivantes: la conclusion d'un traité sur l'interdiction totale des essais nucléaires; la conclusion d'un accord sur l'interdiction des armes chimiques; l'élaboration d'un régime efficace de non-prolifération fondé sur le Traité de non-prolifération; et la tenue de négociations en vue de limiter et de réduire les armes classiques. Ces priorités guideront les préparatifs du Canada en vue de la deuxième session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement qui se tiendra l'an prochain et dans le cadre de laquelle le Canada compte jouer un rôle actif.

Le gouvernement canadien estime que cette session devrait passer en revue l'application des dispositions du document final issu de la première session et épauler cette mise en application en avançant de nouvelles mesures, approches et procédures. Au cours des préparatifs en vue de cette session, nous espérons que les Canadiens participeront à la formulation de propositions réalistes quant aux positions et aux initiatives à prendre. Les membres du mouvement Pugwash voudront d'ailleurs sans doute se servir de la prochaine session comme catalyseur de leurs efforts.

Mesdames et Messieurs, nous sommes sans doute tous d'accord sur le fait que l'objectif premier visé en cherchant à limiter le nombre d'armes nucléaires et autres est de réduire la possibilité de guerre. Mais, mis à part les effets dévastateurs d'une guerre nucléaire, le fait que 5 à 6 pourcent de la production mondiale actuelle soit affectée à des fins militaires devrait inciter d'autant les gens de bonne volonté à réaffecter ces ressources au développement socio-économique, notamment dans les pays en développement. Non seulement pour assurer sa propre sécurité mais aussi pour soulager la misère dans les pays les plus démunis, le Canada poursuivra donc ses efforts en vue de faire avancer la cause de la limitation des armements et des effectifs militaires. Il reste toutefois que les initiatives des gouvernements reposent en grande partie sur des gens comme vous qui consacrent leur temps et leur énergie à la recherche commune de solutions. Je veux donc, en guise de conclusion, vous encourager à persévérer dans vos efforts dont la valeur, étant donné l'ampleur du problème, ne saurait être sous-estimée.

*Pourparlers sur la limitation des armes stratégiques.